



Appel d'offres A/O 2003-02 pour 1 000 MW d'énergie éolienne

Adjudication des contrats

Contexte réglementaire

Mars 2003 : Décret 353-2003 du Gouvernement du Québec concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales à l'égard de l'énergie éolienne

- ✚ Implantation des parcs éoliens et des installations d'assemblage des nacelles au sein de la MRC de Matane et de la Gaspésie
- ✚ Chaque projet doit atteindre un contenu régional minimal :
 - 40% lorsque les livraisons débutent le 1er décembre 2006;
 - 50% lorsque les livraisons débutent le 1er décembre 2007;
 - 60% pour les autres livraisons débutant entre 2008 et 2012.
- ✚ Le coût d'achat de l'électricité doit être pris en compte dans l'établissement du coût de service du Distributeur

L'appel d'offres A/O 2003-02

12 mai 2003 : lancement

16 juin 2004 : ouverture des soumissions

- 9 soumissionnaires
 - 32 soumissions totalisant 4 000 MW
 - 3 manufacturiers d'éoliennes réputés (Gamesa, Vestas, GE)
-

Octobre 2004 : Octroi des contrats

Un processus de sélection rigoureux

Description détaillée au document d'appel d'offres:

Étape 1 :

- 8 exigences minimales
-

Étape 2 :

- identification des meilleures offres en fonction de 6 critères
-

Étape 3 :

- Formation des meilleures combinaisons se rapprochant le plus possible de 1 000 MW
- Sélection = la combinaison avec le coût unitaire le plus faible (¢/kWh) incluant le coût de transport

Un processus de sélection rigoureux (suite)

Analyse et sélection effectuées
sous la surveillance étroite de :

- ✚ Samson Bélair Deloitte & Touche
- ✚ Merrimack Energy, Consultant spécialisé, Boston
- ✚ Comité de surveillance de la Régie de l'énergie

Les offres gagnantes

- ✚ Projets construits à chaque année : 2006 à 2012
- ✚ 990 MW @ 36,6% F.U. = 3,2 TWh
- ✚ 45% plus d'énergie qu'anticipé (3,2 TWh vs 2,2 TWh)
- ✚ 45% plus de puissance ferme après équilibrage
que anticipé (362 MW vs 250 MW)
- ✚ Prix moyen : 6,5 ¢/kWh + 1,3 ¢/kWh en coûts de transport
= 7,8 ¢/kWh (\$ 2007 et croissant par la suite au taux
d'inflation prévu de 2%)
- ✚ Le coût du service d'équilibrage afin de palier à
l'intermittence de l'énergie éolienne, soit environ 0,9 ¢/kWh.

Les offres gagnantes

2 soumissionnaires :

- Cartier Wind Energy Inc. (6 projets)
 - ✓ TransCanada Energy Ltd
 - ✓ Innergex II
 - ✓ RES Canada Development
- Northland Power Inc./Northland Power Income Fund (2 projets)

Leur manufacturier d'éoliennes désigné est :
GE Wind Inc. et son affilié GE Canada.

Appel d'offres éolien – 2003



Les investissements

Par les **producteurs** :

↗ **1,5 milliards** (\$ 2007) :
coût total d'investissement des 8 parcs éoliens
retenus (sans les postes de transformation).

Par **TransÉnergie** :

↗ **430 millions** (\$ 2007) :
coûts de transport (incluant le renforcement du réseau,
le raccordement et le poste de transformation
de chaque parc).

Investissements en transport

140 M\$: 2 nouvelles lignes à 230 kV (60 km et 125 km)
Modifications de lignes existantes (115 km)
Raccordements des postes de départ (20 km)

130 M\$: Compensation série sur 315 kV et 230 KV
Compensation synchrone sur le réseau régional
Condensateurs sur le réseau principal

70 M\$: 8 postes de transformation pour les parcs éoliens

60 M\$: Mise à niveau des protections et des télécommunications
du réseau gaspésien

30 M\$: Travaux au sein des postes existants

TOTAL : 430 M\$

Autorisations environnementales

L'obtention des autorisations environnementales est la responsabilité de :

 **Parcs éoliens :** Les promoteurs retenus

 **Lignes de transport :** Hydro-Québec TransÉnergie

Prochaines étapes

Décembre 2004 : Signature des contrats

Mai 2005 : Approbation des contrats par la Régie de l'énergie